



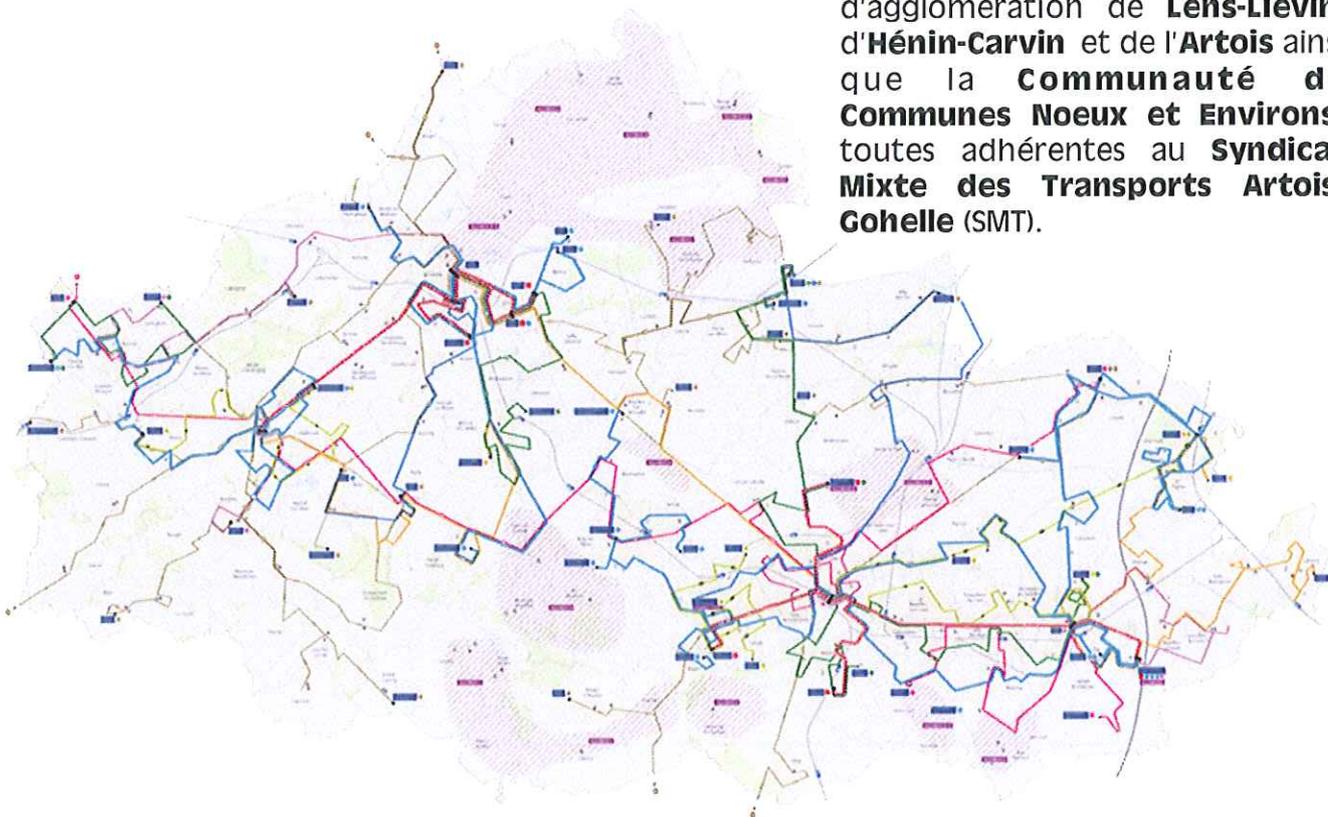
Guide  
Pratique  
Tadao

**NOUVEAU !**

À partir du 3 janvier 2012

## → Le Réseau Tadao

Tadao couvre aujourd'hui les **115 communes** des communautés d'agglomération de **Lens-Liévin**, d'**Hénin-Carvin** et de l'**Artois** ainsi que la **Communauté de Communes Noeux et Environs**, toutes adhérentes au **Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMT)**.



## → Quelques chiffres

- > **115** communes desservies
- > **50** lignes dont :
  - **4** Lignes BuLLe : rapides, directes, toutes les 15 à 20 mn
  - **7** Lignes Bleues : un bus toutes les 30 mn
  - **21** Lignes Mozaïk : un bus toutes les heures
  - **18** Lignes Bicolores : répondant à des besoins ciblés
- > **9 Lignes Allobus** : un service à la demande
- > **2 Lignes Stopbus** : des navettes de centre ville à Béthune et Lens
- > **214** Circuits Spéciaux Scolaires : en complément des lignes régulières existantes, ouvertes à tous
- > près de **800 personnes** à votre service !
- > près de **26 000 scolaires** transportés chaque année !

## → Le Titre Scolaire



Le Titre Scolaire se charge sur la Carte Tadao. C'est une **carte à puce** (sans contact) sur laquelle peuvent être chargés un ou plusieurs titres de la gamme tarifaire Tadao.

## → Fonctionnement



Syndicat Mixte des Transports  
Artois-Gohelle

Le SMT Artois-Gohelle ayant à sa charge la gestion des transports scolaires pour les

élèves résidant et étudiant sur le territoire desservi par Tadao, c'est lui qui décide d'accorder ou non la subvention transport.

## Rappel pour l'établissement

### ● Titre « Scolaire Subventionné »

Le titre scolaire subventionné chargé sur la carte à puce des élèves ayant eu une réponse favorable à leur demande de subvention fonctionne de la manière suivante :

- 1 aller/retour gratuit par jour scolaire selon le calendrier de fonctionnement de l'établissement
- Pour les élèves ayant cours le samedi matin, le titre est systématiquement bloqué le samedi à partir de 14h.
- Pour les élèves ayant cours le mercredi matin, le retour

peut être fait le midi ou dans l'après-midi.

### ● Elèves en renouvellement automatique

S'il n'y a pas de déménagement ni de changement d'établissement, la carte scolaire reste valable pour les élèves en cours de cycle. Elle se recharge automatiquement dans le bus.

### ● Redoublement ou changement d'adresse

L'élève doit refaire une demande, l'établissement transmet le dossier au SMT pour étude.

### ● **Nouvelles demandes de subvention en cours d'année**

Les fiches de demande de subvention remplies en cours d'année scolaire ne devront pas être envoyées au SMT mais remises directement à l'élève. Il devra alors se rendre en boutique muni de cette fiche, d'une photo et de son ancienne carte s'il en possédait une. Sa carte à puce définitive sera alors créée et chargée du titre correspondant.

Le dossier de l'élève sera transmis informatiquement par Tadao au SMT qui validera ou non la subvention transport. En cas de rejet, l'élève recevra un courrier d'information et son titre scolaire sera désactivé.

### ● **Cartes du Conseil Général du Pas de Calais**

Pour les élèves subventionnés par le Conseil Général du Pas de Calais, c'est-à-dire ceux inscrits dans un établissement hors du périmètre de Tadao ou ceux résidant hors des 115 communes du SMT et utilisant Tadao en complément d'un trajet en train, les établissements scolaires recevront les cartes « 3 volets » ou des attestations provisoires, qu'ils remettront aux élèves concernés.

Dans ce cas, l'élève devra se rendre en boutique Tadao pour faire créer ou recharger sa carte **muni de ses « 3 volets » ou de son attestation provisoire.**

## Rappel pour les élèves

### ● **Validation**

La validation de la carte à puce est **obligatoire** à chaque montée dans le bus, même en correspondance. En cas de non validation, l'élève risque d'être verbalisé.

### ● **Absence de carte**

Si l'élève n'a pas de carte et veut emprunter le bus, il doit acheter un ticket directement auprès du conducteur.

### ● **Carte perdue ou volée**

En cas de perte ou de vol, l'élève doit se rendre au plus vite dans une

boutique Tadao pour déclarer la perte et faire une demande de duplicata. Pour cela, il lui sera demandé une somme de **10€\*** en boutique Tadao, désormais le duplicata est établi immédiatement.

### ● **Carte en dysfonctionnement**

Même démarche qu'en cas de perte ou de vol. Si le dysfonctionnement n'est pas la conséquence de la dégradation (carte perforée, cassée...), le duplicata sera gratuit et délivré immédiatement.

\* *prix non garanti, sous réserve de modification du montant de la TVA*

## → En complément : la gamme tarifaire Tadao « Spécial - 26 ans »

Nouveau !  
POUR LES  
SCOLAIRES  
SUBVENTIONNÉS :

### Le PASS LOISIRS !

Le **PASS LOISIRS**, c'est l'abonnement réservé aux collégiens et lycéens qui bénéficient déjà du transport scolaire gratuit. Valable du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois, il complète les aller-retour scolaires gratuits. Le **PASS LOISIRS** se charge sur la carte Tadao, il permet de bouger en toute liberté et en illimité :

- les mercredi, samedi et dimanche toute la journée,
- tous les jours pendant les petites vacances scolaires

Le **PASS LOISIRS**, c'est la liberté de bouger à petits prix !

Pratique, la formule existe en abonnement par trimestre scolaire :

- de sept à déc : **30€** au lieu de ~~32€~~
- de janv. à mars : **24€**
- d'avril à juin : **24€**

... ou tout simplement vous abonner par mois :

- pour 1 mois : **8€**
- en vente dans les boutiques et Relais Tadao sur présentation de la Carte Tadao.

Les formules suivantes se chargent en boutique ou directement dans les Relais Tadao équipés.

**19,50 €**

#### L'Abonnement Mensuel

Voyages à volonté sur tout le réseau pendant 1 mois.  
Il est même possible de charger plusieurs mois d'avance !

A partir de  
**35 €**

#### L'Abonnement Trimestriel

3 mois ou plus de voyages illimités :  
Tarifs dégressifs sur les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres pour autant d'avantages !  
Septembre à Décembre : 65 €  
Janvier à Mars : 50 €  
Avril à Juin : 35 €

Moins de  
**15 €/mois**

#### L'Abonnement Annuel

Voyages à volonté la semaine, les week-ends et jours fériés pour seulement 170 € par an.  
*(possibilité de payer en 12 fois sans frais, facilité accordée uniquement en boutique Tadao).*

## → Les actions Charte Scolaire

### → Qualité de Service

Dans le cadre de la Charte Scolaire, Tadao poursuivra en 2011-2012 les actions de mesure de la qualité de service engagées depuis 6 ans.

Ainsi, tous les établissements scolaires feront l'objet au moins tous les deux mois d'un **contrôle qualité** à l'arrivée ou au départ des bus.

Comme chaque année, seront mesurées :

- La ponctualité,
- La conformité de l'arrêt de dépose et de prise en charge,
- L'adéquation entre le nombre d'élèves transportés et la capacité des véhicules.

### → Ambiance - Sécurité

De la même manière, les **contrôles fraude** ont été systématisés de façon à ce que chaque année, tous les établissements aient eu au moins plusieurs bus contrôlés.

L'objectif de cette action est de repérer les problèmes d'ambiance et de les traiter lorsqu'ils sont encore mineurs.

**Cette action sera poursuivie sur 2012.**

### → Citoyenneté

Comme chaque année, Tadao intervient dans plusieurs établissements scolaires afin de présenter le réseau, les métiers du transport en commun et de sensibiliser les élèves au **comportement citoyen** dans les bus.